

scientifiques des écoles de médecine du Canada et des hôpitaux qui leur sont rattachés. Le Conseil national de recherches effectue nombre d'enquêtes ayant trait à la santé, dans le cadre de son vaste programme de recherches. Le Comité consultatif sur la recherche dentaire administre les subventions accordées à la recherche dentaire et à la formation du personnel spécialisé dans la recherche dentaire.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social appuie la recherche médicale interne et hors cadres, particulièrement la recherche appliquée. La Direction générale des aliments et drogues, la Direction générale des services médicaux, la Direction générale de l'assurance-santé et de l'aide à la santé, plusieurs divisions et laboratoires de la Direction générale des services d'hygiène, ainsi que la Division de la recherche et de la statistique exécutent des projets de recherche interne. Le programme de recherches hors cadres du ministère comprend la recherche, les enquêtes et les études en matière d'hygiène publique qui ont reçu l'approbation préalable des provinces afin de se voir accorder de l'aide en vertu du programme des subventions nationales à l'hygiène (voir p. 293). Les projets subventionnés se classent généralement dans l'un des domaines suivants: prévention des maladies et de l'invalidité, recherche globale ou administrative sur les programmes et services de santé, études sur l'épidémiologie ou sur l'hygiène du milieu, salubrité publique et génie sanitaire.

Le Conseil de recherches pour la défense patronne la recherche interne et hors cadres sur les problèmes médicaux ayant trait à la défense (voir le chapitre XXVI, section 1, sous-section 4). De plus, une section spéciale effectue des recherches en médecine aéronautique à l'Université McGill. Le ministère des Affaires des anciens combattants gère un programme de recherches médicales dans ses hôpitaux et ses dispensaires à travers le Canada; ce programme porte surtout sur les affections intéressant le vieillissement, comme, par exemple, l'arthrite et l'artériosclérose (voir p. 355). Le Fonds canadien de recherches de la Reine Élisabeth II, établi en 1959 par le gouvernement fédéral, octroie chaque année un montant fixe à la formation de chercheurs et d'hommes de science se spécialisant dans les maladies des enfants.

**Santé internationale.**—Le Canada apporte aide et concours à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi qu'à d'autres institutions spécialisées des Nations Unies dont le programme comporte un élément important d'activité ou d'intérêt sanitaire. Il fournit de l'aide financière et technique aux pays en voie de développement par l'entremise du Plan de Colombo et d'autres programmes bilatéraux. Une formation professionnelle en hygiène est dispensée à un certain nombre de personnes qui viennent au Canada chaque année en vertu de divers accords de collaboration technique (voir page 179 et pp. 186-190). Ainsi, en 1965, 112 stagiaires sont arrivés, ce qui porte à 282 le nombre des stagiaires au Canada. Ces personnes étudient dans toute une gamme de disciplines médicales en vertu du Programme d'aide extérieure, mais la majorité sont des étudiants en médecine au niveau du baccalauréat, en soins infirmiers d'hygiène publique et en diverses autres spécialités de soins infirmiers.

Des spécialistes canadiens des lois concernant l'hygiène et des techniques de salubrité publique ont entrepris des travaux spéciaux à l'étranger pendant l'année. De plus, le pays a fourni des professeurs et des experts de divers domaines cliniques pour répondre à des demandes faites par des pays en voie de développement. A titre d'aide en biens capitaux, on a continué de fournir des appareils de cobalthérapie aux centres de traitement du cancer qui se trouvent dans la région du Plan de Colombo.

En mai 1965, le mandat du Canada auprès du Comité exécutif de l'OMS a pris fin; toutefois, le mandat du Canada au sein du Comité exécutif de l'UNICEF a été renouvelé au début de l'année. Le sous-ministre fédéral de la Santé, représentant du Canada au sein du Comité, a été élu au poste de président pour la période de février 1966 à juillet 1968.

Par suite des obligations contractées par le Canada en vertu des accords internationaux sur la salubrité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social applique